
Norme internationale



2404

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Copies d'exploitation 70 mm à six pistes magnétiques — Emplacements et dimensions

Cinematography — Six-track magnetic sound records on 70 mm film for release prints — Locations and dimensions

Première édition — 1979-08-15

CDU 778.534.455 : 771.531.353

Réf. n° : ISO 2404-1979 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique, film cinématographique 70 mm, piste sonore, enregistrement du son, reproduction sonore, position, dimension, largeur.

Prix basé sur 3 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 2404 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et a été soumise aux comités membres en août 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Allemagne, R. F.	Espagne	Pologne
Australie	France	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suède
Canada	Japon	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Mexique	URSS
Danemark	Pays-Bas	USA

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cinématographie — Copies d'exploitation 70 mm à six pistes magnétiques — Emplacements et dimensions

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les emplacements et les largeurs des pistes magnétiques et des entrefers des têtes magnétiques d'enregistrement et de lecture pour les copies d'exploitation 70 mm à six pistes magnétiques.

2 Références

ISO 2467, *Cinématographie — Films cinématographiques de 65 mm et 70 mm — Champ d'image enregistré par la fenêtre de la caméra et champ d'image projetable.*

ISO 3023, *Cinématographie — Films cinématographiques 65 mm et 70 mm — Dimensions de coupe et de perforation.*

3 Dimensions

Les emplacements et les largeurs des pistes magnétiques et des entrefers des têtes magnétiques doivent être tels qu'indiqués sur la figure et dans le tableau.

Dimension	mm	in
A (voir note 1)	69,95 ± 0,05	2,754 ± 0,002
B	69,15 ± 0,05	2,722 ± 0,002
C	4,80 ± 0,05	0,189 ± 0,002
D	8,15 ± 0,05	0,321 ± 0,002
E	9,95 ± 0,05	0,392 ± 0,002
F	G ± 0,10	G ± 0,004
H	67,15 ± 0,05	2,644 ± 0,002
J	2,80 ± 0,05	0,110 ± 0,002
K	8,05 ± 0,05	0,317 ± 0,002
L	1,60 ± 0,05	0,063 ± 0,002
M	N ± 0,10	N ± 0,004
P (voir note 3)	67,00 ± 0,05	2,638 ± 0,002
Q	1,25 ± 0,05	0,049 ± 0,002
R	S ± 0,10	S ± 0,004

NOTES

- 1 À titre de référence exclusivement.
- 2 Les emplacements et les largeurs des pistes magnétiques et des entrefers des têtes magnétiques d'enregistrement sont choisis en supposant que le retrait du film dans sa largeur se situe entre 0 et 0,2 % au moment du pistage et/ou de l'enregistrement.
- 3 Les emplacements des entrefers des têtes magnétiques de lecture des projecteurs sont choisis en supposant que le retrait du film dans sa largeur est supérieur de 0,2 %, au moment de la projection, au retrait constaté au moment du pistage. Les emplacements des entrefers des têtes magnétiques de lecture des appareils utilisés pour la fabrication des copies d'exploitation peuvent être les mêmes que dans le cas des têtes d'enregistrement.

4 Alignement des têtes

Les entrefers des têtes magnétiques d'enregistrement et de lecture, respectivement, doivent être alignés sur une droite for-

mant un angle de $90^\circ \pm 5'$ par rapport au sens de défilement du film.

5 Enregistrement

Pour l'auditeur faisant face à l'écran, les pistes doivent porter les enregistrements sonores correspondant aux canaux suivants :

Piste n° 1 — pour le canal de gauche

Piste n° 2 — pour le canal centre gauche

Piste n° 3 — pour le canal central

Piste n° 4 — pour le canal centre droit

Piste n° 5 — pour le canal de droite

Piste n° 6 — pour les haut-parleurs d'ambiance ou pour enregistrer (contrôler) des signaux inaudibles pour les spectateurs.

NOTE — Certaines productions cinématographiques particulières peuvent exiger une attribution différente des pistes de la copie d'exploitation en vue d'obtenir certains effets sonores.

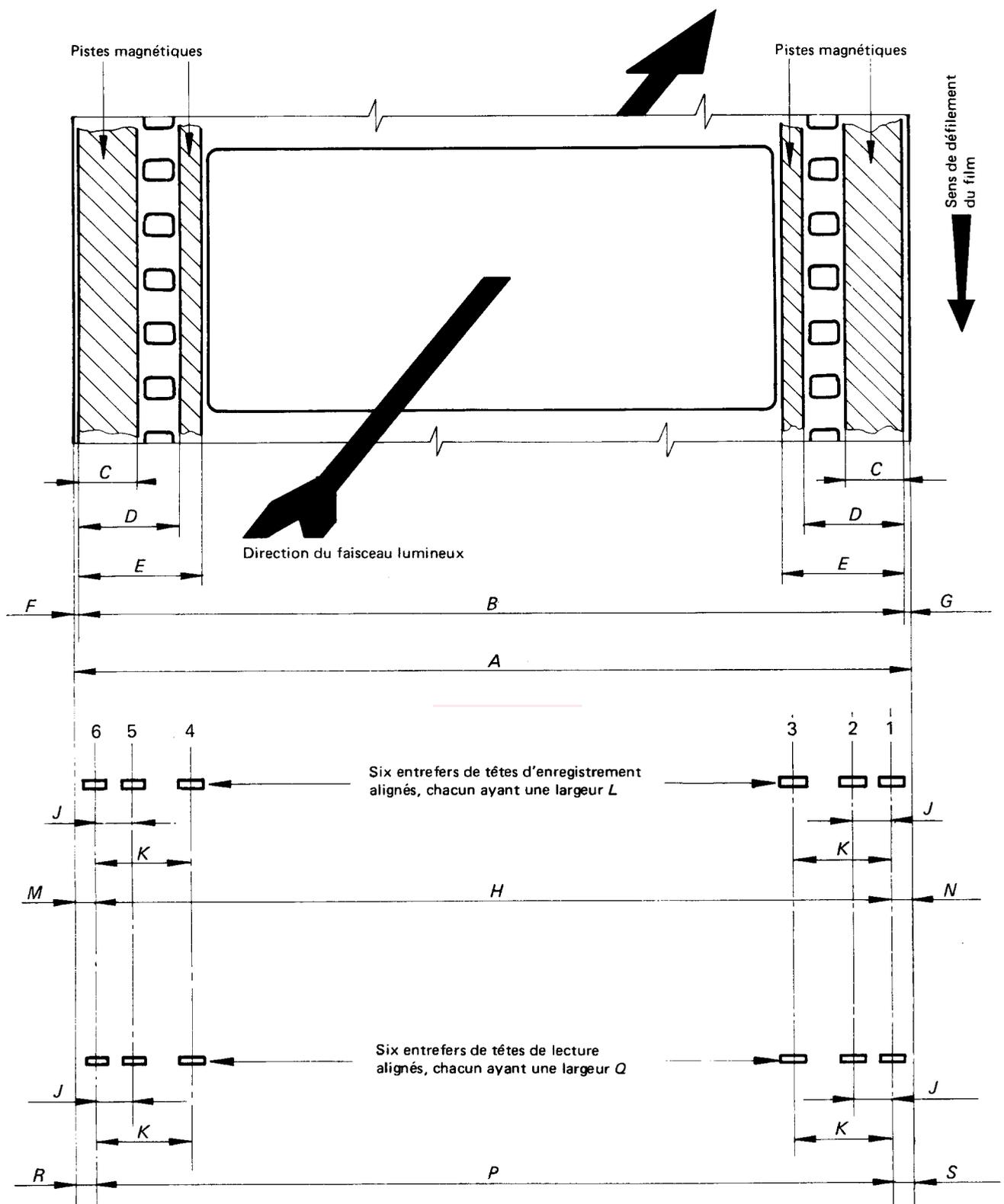
6 Décalage image-son

Les enregistrements sonores magnétiques sur le film doivent suivre le centre de l'image correspondante avec un décalage de $24 \pm 1/2$ images.

NOTE — Lorsque le décalage image-son sur le film est de 24 images et que la longueur engagée dans le projecteur est de 25 images, la synchronisation de l'image et du son sera correcte pour un spectateur placé à une distance d'environ 15 m (50 ft) de l'écran.

7 Vitesse de reproduction sonore

L'enregistrement doit être effectué de manière à obtenir une reproduction correcte à une vitesse de 120 perforations à la seconde [environ 34 m (112 ft) à la minute ou 57 cm (22,4 inches) à la seconde], ce qui correspond à 24 images (5 perforations chacune) à la seconde.



Figure

La figure montre le film vu depuis la source lumineuse du projecteur, en position de projection sur un écran réfléchissant. Le sens de défilement du film étant tel qu'indiqué sur la figure, l'émulsion se trouve du côté de la source lumineuse et les pistes magnétiques se trouvent du côté dirigé vers l'objectif.

